

# **PREDATION SUR LES VOLAILLES**

## **Quelques précautions susceptibles de l'éviter**

(Extrait de la brochure « Mieux connaître le renard » rédigée par le Dr. Vét Brochier et éditée par le cabinet du Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture pour la Région wallonne, brochure épuisée)

Les basses-cours et autres petits élevages sont un terrain de chasse privilégié pour le renard qui va au plus facile et au plus rentable. Il n'est d'ailleurs pas le seul intéressé. D'autres espèces prédatrices peuvent également emporter des poules, faire disparaître des poussins ou encore piller des oeufs. Parmi les mammifères autres que le renard, ce sont la fouine, le surmulot, le hérisson et le chien qui sont les plus à craindre. Parmi les oiseaux, ce sont la corneille noire, la pie bavarde, l'épervier d'Europe, la buse variable et l'autour des palombes.

Les dégâts occasionnés par le renard apparaissent principalement en mai et juin, durant la période d'élevage des renardeaux. Ces derniers sont en effet fort exigeants et peuvent avaler des rations journalières de près de 1 kg.

Comment protéger son élevage contre ces incursions pillardes ? Deux attitudes sont possibles : l'attitude défensive, qui consiste à empêcher les prédateurs d'accéder à leurs proies, ou l'attitude offensive, qui consiste à détruire les prédateurs.

La destruction du ou des prédateurs nécessite du temps, du matériel et une certaine compétence. Finalement, beaucoup d'énergie pour un résultat partiel et momentané. De plus, certaines techniques de destruction ne peuvent pas être appliquées dans tous les habitats.

La stratégie défensive offre par contre plusieurs avantages :

- elle est efficace et durable;
- elle permet d'éviter la prédation exercée par plusieurs espèces;
- elle est à la portée de tout détenteur de volailles (ne possédant pas nécessairement une arme à feu ou les pièges appropriés).

Une bonne protection peut être assurée par la construction d'un enclos hermétique à tout prédateur : la clôture doit être constituée d'un grillage dit « à poule », c'est-à-dire dont les mailles ne permettent ni la sortie des animaux domestiques (y compris les poussins), ni l'entrée d'un animal sauvage (de la taille d'un rat à celle d'un grand chien). Cette clôture doit être enfouie dans le sol à 40-50 cm de profondeur (si possible de biais vers l'extérieur), pour éviter la pénétration d'une espèce capable de creuser (rat, renard). Il est même préférable que cette barrière souterraine, soit faite à l'aide de matériaux plus solides, comme des blocs de béton, des tuiles, des dalles, etc .. Ces matériaux durs sont en effet les plus efficaces pour lutter contre l'installation des rats surmulots (ceux-ci colonisent surtout les petits élevages où la nourriture est donnée à volonté). On peut aussi enfouir de biais, vers l'extérieur, le grillage

L'enceinte en grillage de l'enclos devrait atteindre au minimum 2 mètres, ne fut-ce que pour permettre une circulation aisée de l'éleveur dans ses installations. Toutefois, cette enceinte grillagée, même haute de plus de 2 mètres, n'empêchera aucunement certains prédateurs de pénétrer dans l'enclos. Renard, fouine et rat sont tous les trois de bons grimpeurs. C'est pourquoi il est indispensable que l'enclos soit couvert d'un plafond en treillis à poule ou en filet. L'usage du filet offre l'avantage de pouvoir être plus facilement posé « en pyramide », ce qui évite l'accumulation de feuilles ou de neige. La couverture de l'enclos permettra également de se protéger à la fois des prédateurs grimpeurs et des prédateurs aériens (rapaces et corvidés). Il est important de vérifier l'absence d'interstices, d'ouverture de plus de 5 cm dans l'ensemble de l'installation (ex : entre le filet de couverture et l'enceinte grillagée, entre la porte d'entrée et l'enceinte grillagée, ...). Si la pose d'un filet de couverture pose problème on peut éviter la prédation par le renard en obliquant la partie supérieure de l'enceinte grillagée vers l'extérieur. Cette technique n'empêchera cependant pas les oiseaux et la fouine de pénétrer dans l'enclos.

Si la réalisation de ce type d'enclos s'avère impossible, il faut pour le moins veiller à construire un abri hermétique et y enfermer les volailles durant la nuit, surtout durant la période critique (mai et juin).